

Commission de la Culture, de l'Éducation permanente,
des Relations internationales, des Affaires générales,
du Règlement et du Contrôle des communications des
membres du gouvernement du

**PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

Session 2025–2026

23 JUIN 2026

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 23 JUIN 2026 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Avant-projet de décret relatif aux conditions de subventionnements dans les secteurs de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse et des centres d'archives d'intérêt patrimonial».....	3
1.2	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente».....	4
1.3	Question de M. Charles Gardier, intitulée «Érosion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.4	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Inquiétudes du secteur culturel à la suite de la carte blanche de 1 300 artistes»	9
1.5	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Maintien du concert de Patrick Bruel à Forest National».....	11
1.6	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Collections de Médiathèque Nouvelle».....	13
1.7	Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Rapport biennal de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)».....	15
1.8	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Rémunération des artistes et conditions de travail dans le secteur culturel»	17
1.9	Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Taux de contribution des plateformes de streaming musical?»	20
1.10	Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Élection à la fonction de secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»	22
1.11	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Aides à la promotion de l'emploi (APE) au sein du secteur socioculturel»	25
1.12	Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Manifestation du secteur non marchand»	26
1.13	Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie "Genre et droits des femmes"»	27
2	Ordre des travaux	29

Présidence de M. Bruno Lefèbvre, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h25.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, prend la présidence)

1 Questions orales à Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «*Avant-projet de décret relatif aux conditions de subventionnements dans les secteurs de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse et des centres d'archives d'intérêt patrimonial*»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de la séance du gouvernement du 12 juin était inscrit à l'ordre du jour un point concernant l'avant-projet de décret relatif aux conditions de subventionnements dans les secteurs de l'éducation permanente, des organisations de jeunesse et des centres d'archives d'intérêt patrimonial. Je suppose que ce texte contient les dispositions visant à exclure les organisations dites politiques des cadres de reconnaissance et de subventionnement dans ces secteurs.

Confirmez-vous que c'est bien l'objectif de ce texte? Si oui, les critères retenus sont-ils communs aux trois secteurs visés? Ont-ils connu des modifications par rapport à ceux énoncés dans le décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires? Des précautions ont-elles été prises pour qu'une interprétation large de ces critères conduise à la suppression ou au refus de reconnaissance d'associations au-delà du périmètre annoncé par le gouvernement? Les critères ont-ils fait l'objet d'une concertation informelle préalable avec les acteurs représentatifs? À ce jour, combien d'associations sont-elles concernées dans chaque secteur? Quelles sont-elles? À partir de quand les nouvelles dispositions s'appliqueront-elles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-franco-phones. – Monsieur le Député, le point de l'ordre du jour auquel vous faites référence concerne effectivement la mise en œuvre de la mesure annoncée le 10 octobre dernier, à savoir la fin du subventionnement d'opérateurs entretenant des liens avec des partis politiques. Ce point n'a, à ce jour, pas encore été approuvé. Vous comprendrez donc que je ne suis pas en mesure de répondre à toutes vos

questions, puisque les réponses à celles-ci portent sur ce qui relève encore de mes intentions.

J'en profite pour apporter une clarification, que j'ai déjà abordée à plusieurs reprises avec les représentants sectoriels rencontrés. Le périmètre de la mesure est clair et n'a pas vocation à s'étendre. L'objectif de la mesure se base sur la considération suivante: conformément à la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour l'élection de la Chambre des représentants, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques, les partis politiques bénéficient d'un financement fédéral et celui-ci doit soutenir les partis et ce qui, en périmètre, concourt à leur promotion. Il n'est donc pas question d'étendre cette mesure – comme j'ai pu l'entendre ou le lire – à l'ensemble des corps intermédiaires, comme les syndicats ou les mutuelles. Il s'agit d'une mesure stricte, spécifique au périmètre bien défini.

Notre volonté est que ce texte entre en vigueur en 2027. Des échanges ont eu lieu avec des opérateurs et des fédérations, dont certains membres relèveraient du périmètre de la mesure. Ces discussions ont porté sur les orientations générales de la réforme et les défis qu'elle soulève, les critères étant encore en cours de définition. Après l'adoption du texte en première lecture, il suivra son parcours classique et le secteur sera concerté en bonne et due forme.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Je suis à moitié rassuré, Madame la Ministre-Présidente. Vous confirmez que la mesure sera stricte, s'appliquera à un périmètre précis et ne concernera pas les syndicats et les corps intermédiaires. C'est une bonne nouvelle. Cela étant dit, je reste, comme mon groupe, toujours opposé à cette mesure.

1.2 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le cadre légal entourant le secteur de l'éducation permanente prévoit l'évaluation du décret du 17 juillet 2003 relatif au soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente. Elle devait être réalisée en 2024, puisque le décret prévoit que le gouvernement procède à une évaluation dans les six ans à partir de son entrée en vigueur – il a été modifié en 2018 – et ensuite au minimum tous les dix ans.

Vous prévoyez dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) que «le gouvernement évaluera, comme c'est prévu dans le décret, en 2024, le décret "Éducation permanente", le secteur, la bonne gouvernance et la manière dont l'administration s'acquitte de sa mission d'évaluation. Et cela, notamment, en vue de moderniser, le cas échéant, les procédures d'évaluation et d'y intégrer les principes de bonne gouvernance repris dans le décret de "Nouvelle gouvernance culturelle"».

Vous aviez précisé, à la fin de 2024, que votre volonté était de terminer ce projet d'ici la fin de 2025. En novembre, vous m'aviez expliqué avoir eu plusieurs sessions avec le comité de pilotage. Vous aviez précisé que le cabinet avait reçu une version améliorée qu'il étudiait en vue de la renvoyer au comité de pilotage pour les derniers amendements. Vous deviez ensuite valider la version finale de la note et lancer l'appel d'offres. Depuis lors, vous avez pris des décisions budgétaires importantes pour l'avenir du secteur. Nous n'avons pas plus de précisions quant à l'évaluation du décret.

Madame la Ministre-Présidente, où en êtes-vous à l'heure actuelle dans le processus d'évaluation? Avez-vous reçu cette dernière version et avez-vous validé la note? Quel est le calendrier prévu? Quand l'appel d'offres va-t-il être lancé? Où en sont les discussions avec le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP) et ses représentants?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, mon cabinet a récemment relancé le travail d'évaluation du décret du 9 juillet 2020 modifiant le décret du 17 juillet 2003 et cela prend effectivement du temps. Il s'agit de reprendre le dossier en ajustant la proposition de notes et surtout en tenant compte des différentes remarques et questions émises lors de la dernière séance du comité de pilotage. Je souhaitais également entendre les préoccupations exprimées par le secteur et examiner les réponses susceptibles d'y être apportées.

Je viens tout juste de valider la nouvelle version de la note qui parviendra dans les prochains jours aux membres du comité de pilotage. Une rencontre est prévue le 11 juillet avec ledit comité afin de lui permettre d'opérer quelques ajustements et de déterminer les lignes d'action à privilégier. Nous souhaitons lancer le marché public pour permettre le lancement de l'évaluation en automne. Je suis convaincue que ce travail s'inscrit dans la poursuite des évolutions entamées, comme en 2018, et constituera l'occasion d'apporter de nouveaux ajustements permettant de continuer à améliorer et à moderniser les cadres.

Enfin, j'ai eu l'occasion de rencontrer, ce 17 juin, les membres du bureau sortant du CSEP. J'ai eu l'opportunité de répondre à leurs différentes questions et craintes sur un ensemble de dossiers, dont le travail d'évaluation auquel vous faites référence.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Merci, Madame la Ministre-Présidente, pour ces éléments importants. L'évaluation est tout aussi importante. Vous indiquez que vous avez rencontré le CSEP, mais vous ne nous dites pas si l'issue de cette rencontre a été positive ou non. Or, c'est un élément important. Ce qui l'est d'autant plus, c'est que vous vous engagez à entendre les préoccupations du secteur. Je pense que nous reparlerons prochainement.

(M. Bruno Lefèbre, président, reprend la présidence)

1.3 Question de M. Charles Gardier, intitulée «Érosion de la lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, face au constat inquiétant d’une érosion des pratiques de lecture de récits de fiction que sont, notamment, les romans, les bandes dessinées, les albums, les mangas, les nouvelles, les poésies ou les pièces de théâtre, la Fédération Wallonie Bruxelles a lancé un vaste projet de recherche destiné à mieux comprendre les pratiques de lecture des citoyens, ainsi que la place de la lecture ou son absence dans le quotidien de ceux-ci. Cette démarche est importante pour mieux comprendre les attentes et les besoins dans ce domaine.

Derrière cette étude, c’est la politique qu’elle va engendrer, ainsi que les actions et réponses aux besoins identifiés, qui seront intéressantes.

Qui s’occupera de cette analyse? Des analyses plus poussées sont-elles prévues? Comment réactiver les politiques actuelles? Quelles synergies avec vos collègues du gouvernement comptez-vous développer pour une action concrète plus décisive sur le terrain afin d’améliorer la situation et renforcer la pratique de la lecture dans notre Fédération ?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, j’ai fait de cet enjeu majeur une priorité politique. Nous ne pouvons pas nous résigner à voir une partie de la société s’éloigner de la lecture, car, derrière cette réalité, ce sont des inégalités qui se creusent, des imaginations qui s’appauvrissent et un rapport au savoir qui se fragilise.

Aussi avons-nous souhaité agir, pour comprendre qui lit et, surtout, qui ne lit pas et pourquoi. C’est là que réside le véritable enjeu. Nous devons regarder la réalité en face et, de là, construire des réponses ambitieuses, concrètes, à la hauteur des défis. C’est tout le sens de l’enquête «*Vous lisez un peu, beaucoup, pas du tout?*». C’est une démarche que j’ai voulue, exigeante, rigoureuse et, surtout, tournée vers l’action pour remettre la lecture au cœur de notre politique publique.

L’analyse de cette enquête est en cours. Elle a été confiée à plusieurs services de la Fédération: le Service général des lettres et du livre (SGLL), la Direction de la recherche, de la coordination statistique et de l’évaluation des politiques publique et l’Observatoire de l’enfance, de la jeunesse et de l’aide à la jeunesse (OEJAJ), afin de croiser les expertises et de garantir une lecture fine des résultats. Cette recherche se distingue par une méthode particulièrement complète, articulant à la fois un volet quantitatif et un volet qualitatif et tenant compte des spécificités des publics, avec une approche différenciée pour les jeunes âgés de moins de 13 ans et pour les personnes âgées de 13 ans et plus.

Un premier ensemble de résultats quantitatifs est attendu pour septembre 2026, tandis que l'analyse qualitative permettra, à l'horizon 2027, d'approfondir les constats et d'identifier plus précisément les freins et les leviers. C'est là un point essentiel: l'étude ne vise pas uniquement à dresser un constat, mais bien à outiller l'action publique. Le volet qualitatif permettra de mieux comprendre les représentations, d'identifier les obstacles – qu'il s'agisse du manque de temps, de la concurrence des écrans ou de l'image sociale de la lecture – et, surtout, l'étude permettra de dégager des pistes concrètes pour remettre la lecture au cœur des pratiques.

Les travaux viendront directement alimenter et, le cas échéant, faire évoluer nos politiques actuelles, en particulier celles portées par le SGLL, mais aussi nos dispositifs de médiation, de soutien aux opérateurs et de promotion de la lecture. Ces travaux s'inscrivent d'ailleurs dans une réflexion plus large déjà engagée avec les professionnels du secteur, dans le cadre de la première enquête qualitative menée autour de la lecture et d'événements comme La Fureur de lire.

Enfin, les synergies gouvernementales sont au cœur de la démarche. Les défis liés à la lecture dépassent largement le champ culturel; ils touchent à l'éducation, à la jeunesse, à la petite enfance, à la cohésion sociale et même à la santé. L'implication de l'OEJAJ en est d'ailleurs une illustration concrète.

Je souhaite favoriser une approche transversale, associant plusieurs compétences, afin de déployer des actions plus cohérentes et plus efficaces sur le terrain. En somme, cette recherche constitue un levier essentiel pour passer d'un constat préoccupant à des réponses politiques concrètes, mieux ciblées et mieux adaptées aux réalités des publics.

M. Charles Gardier (MR). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse montre que vous prenez parfaitement la mesure de l'importance de la lecture.

Et si, finalement, la lecture était une réponse à la frénésie d'une époque, à une manière de vivre vers laquelle nous ont entraîné les réseaux sociaux et ces écrans qui nous permettent de moins en moins de nous poser, de réfléchir, d'avoir le temps d'une réflexion? La lecture permet une immersion et donne la capacité de s'arrêter et de vraiment réfléchir aux choses de façon plus approfondie.

La lecture est fondamentale. Or, elle est extrêmement bousculée en raison de nos habitudes. Outre la jeunesse, je vois bien que beaucoup d'adultes, moi y compris, sont perturbés par ce rythme. Nous avons, tous et toutes, de plus en plus de mal à prendre le temps de s'arrêter pour lire et réfléchir.

C'est un défi crucial à mes yeux. Je me réjouis de découvrir les résultats des analyses qui seront menées, car elles nous aideront à le relever. Je n'ai pas encore réellement identifié les solutions pour y parvenir. C'est pourquoi je serai très attentif à la suite de ce dossier.

Question de M. Charles Gardier, intitulée «Fête de la musique 2026»

M. Charles Gardier (MR). – La Fête de la musique s’est déroulée du 18 au 21 juin en Wallonie et à Bruxelles. Cet événement connaît un grand succès et continue à faire des émules dans toutes les villes et même dans les quartiers. Madame la Ministre-Présidente, quelles évolutions ont-elles été apportées à l’édition 2026? Avez-vous déjà des retours de terrain concernant le succès, quantitatif et qualitatif, de cette édition? Quelles approches nouvelles peuvent-elles être adoptées afin que cet événement continue d’attirer du monde et permette de découvrir de nouveaux talents?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Organisée depuis 1985 et coordonnée par le Conseil de la musique, la Fête de la musique est un événement incontournable en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle a pour vocation de mettre en valeur les nombreux artistes de notre scène musicale, qu’ils soient confirmés, émergents ou amateurs.

Pour cette édition 2026, qui s’est déployée sur quatre jours, les demandes de partenariat introduites auprès du Conseil de la musique ont connu une nette progression, témoignant de la vitalité de l’événement. Ainsi, il a permis de mobiliser pas moins de 50 partenaires officiels, avec plus de 800 événements gratuits organisés dans plus de 60 villes et communes en Wallonie et à Bruxelles. Ce ne sont pas moins de 500 groupes qui ont pu être programmés. Fidèle à l’identité de l’événement, la programmation s’est voulue éclectique, entre concerts pop, musique classique, jazz et musique urbaine, dédiées aux artistes confirmés ou émergents, avec une valorisation des pratiques artistiques en amateur.

Les premiers échos permettent d’affirmer que le public était au rendez-vous. Cependant, étendant donné que la Fête de la musique a tout juste au lieu, je ne dispose pas encore de données concernant sa fréquentation.

S’agissant des perspectives à venir, sans pouvoir déjà analyser les résultats de cette édition, je note, dans les premiers retours dont j’ai eu écho, la présence de jeunes structures dans les nouveaux partenariats. Je me réjouis de l’engagement et de l’intérêt des nouvelles générations pour cet événement rassembleur et porteur de cohésion sociale.

M. Charles Gardier (MR). – On parle de 800 spectacles, de 60 villes et de plus de 500 artistes. J’en connais un certain nombre et un grand nombre d’entre eux – dans tous les styles – sont issus de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Beaucoup d’entre eux sont également des artistes émergents. Le rôle de découverte et de mise en avant d’artistes émergents de notre Communauté était effectivement bien présent dans l’organisation de cette Fête de la musique. Longue vie à la Fête de la musique! Espérons qu’elle continue à proposer, avec ce même volontarisme, de belles découvertes qui peuvent se prolonger lors des autres week-ends de l’année. C’était une belle occasion, en tout cas, d’y prendre goût.

1.4 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Inquiétudes du secteur culturel à la suite de la carte blanche de 1 300 artistes»

Mme Fadila Laanan (PS). – Ces derniers jours, les mobilisations dans l’enseignement ont suscité énormément de tensions et beaucoup de réactions dans le monde artistique. Une carte blanche signée par 1 300 artistes a été largement diffusée. On y retrouve bien entendu les noms d’artistes très connus de la Fédération Wallonie-Bruxelles, issus des secteurs de la musique, du théâtre, de l’humour ou encore de la littérature.

Ce qui est frappant, c’est l’ampleur du mouvement: 1 300 signatures, ce n’est pas anodin! Les artistes expriment d’abord une grande inquiétude liée aux réformes que vous menez dans l’enseignement et qui sont perçues comme difficiles et socialement lourdes de conséquences par les opérateurs de terrain. Cependant, cette carte blanche va plus loin, car elle dénonce des violences policières et des comportements discriminatoires observés lors des récentes mobilisations. Les artistes y parlent de répression excessive, de tensions entre jeunes et forces de l’ordre et, plus largement, d’un climat social qui se dégrade. Ils relient cela à des politiques publiques qui, selon eux, accentuent les inégalités et le sentiment d’abandon.

Dans le même temps, rappelons que le secteur culturel lui-même est sous pression et soyons honnêtes: les artistes sont déjà dans une situation fragile. Beaucoup d’entre eux vivent avec des revenus précaires, connaissent des conditions de travail compliquées et subissent une pression constante en raison de la réduction, d’année en année, des budgets publics.

Madame la Ministre-Présidente, en tant que ministre de la Culture, comment analysez-vous cette mobilisation exceptionnelle de 1 300 artistes? Cette dernière mêle à la fois des préoccupations sur l’enseignement et une dénonciation claire des violences policières et discriminations dans l’espace public, en lien avec les violences institutionnelles que constituent vos réformes.

Reconnaissez-vous que ce signal très direct exprimé par les acteurs de terrain traduit un malaise plus large, à la fois social et culturel? Quelles initiatives la Fédération Wallonie-Bruxelles entend-elle prendre, en lien avec ces interpellations du monde artistique, pour répondre aux inquiétudes de ses représentants sur les politiques publiques? Enfin, comment comptez-vous soutenir concrètement le secteur culturel qui, tout en prenant position dans le débat public, reste lui-même fragilisé par les conditions économiques et les choix budgétaires actuels?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Je prends évidemment acte d’une telle mobilisation et prise de parole collective. J’y vois un signe de la bonne santé de notre démocratie. Il est en effet légitime que les artistes, les acteurs culturels, les citoyens et les citoyennes s’expriment sur les questions de société qui les préoccupent. La culture a toujours été

un espace d'expression, de débat, de questionnement et, parfois même, de contestation. Nous devons entendre les inquiétudes exprimées dans cette carte blanche, même si je ne partage pas l'ensemble des analyses qui y sont développées.

Je condamne évidemment les incidents survenus lors des manifestations et je déplore toute forme de violence. En l'occurrence, les violences policières doivent être examinées avec rigueur par les instances compétentes. Cela relève du pouvoir fédéral – notamment du Comité permanent de contrôle des services de police (Comité P) – et des autorités policières compétentes pour la zone de Bruxelles-Ixelles. Les situations concernées ont été prises en charge par les autorités compétentes; je n'ai pas à m'exprimer davantage à ce sujet.

En revanche, je pense qu'un tel signal traduit effectivement un malaise plus large, tant social que culturel. Il faut en être conscient, écouter celles et ceux qui l'expriment. C'est bien là ma responsabilité: maintenir le dialogue, mais aussi veiller à ce qu'il puisse être restauré vis-à-vis des interlocuteurs avec lesquels les relations se sont détériorées ces derniers mois.

Pour la culture, nous poursuivons le dialogue avec les instances d'avis, le Conseil supérieur de la culture (CSC) et le Conseil supérieur de l'éducation permanente (CSEP), mais aussi avec les différentes fédérations. Je compte soutenir le secteur culturel en préservant son existence, ce qui est déjà important dans le contexte budgétaire que nous connaissons, mais aussi en allégeant les charges administratives auxquelles les opérateurs sont soumis. Je souhaite également travailler à la création d'une maison des travailleuses et des travailleurs des arts, afin que ces derniers soient davantage accompagnés dans leur carrière et dans leur quotidien; à l'élaboration d'un plan stratégique pour le bien-être ou à une meilleure gouvernance des instances décisionnelles. Ce sont de nombreux sujets que nous avons déjà évoqués dans notre commission.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, on peut partager l'idée que cette démocratie est en bonne santé, que les artistes s'expriment et qu'ils ont encore la possibilité de le faire. Heureusement.

Cependant, les inquiétudes subsistent. Les réformes que vous avez menées avec votre gouvernement sont catastrophiques pour les jeunes, les plus âgés, l'enseignement, mais aussi la culture. Vous dites qu'elle est préservée, mais ce n'est pas le cas puisque vos budgets ne sont pas indexés et qu'une série d'opérateurs disparaissent. Vous dites que vous vous entretenez avec les instances d'avis, mais il faut aussi maintenir le dialogue avec les artistes, aller à leur rencontre et les recevoir.

Je ne suis pas sûre que vous allégiez les charges administratives. Votre administration a mené une série de réformes destinées sans doute à améliorer l'analyse des outils. Les opérateurs doivent changer leur façon de travailler, compléter énormément de dossiers, modifier les plans comptables, etc. Je peux vous dire

qu'au quotidien, c'est très lourd. Je vous invite à continuer à être attentive, malgré tout, à ce secteur dont les représentants souffrent et vous disent que les réformes que vous menez sont catastrophiques. Malheureusement, vous ne les entendez pas.

1.5 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Maintien du concert de Patrick Bruel à Forest National»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, l'actualité culturelle est marquée par la polémique concernant le maintien des concerts de Patrick Bruel, alors que plusieurs enquêtes judiciaires sont en cours en France et en Belgique. À Forest, le bourgmestre Charles Spapens a rappelé qu'il ne disposait pas du pouvoir juridique d'annuler le concert prévu à Forest National en octobre 2026. Il a néanmoins estimé qu'un retrait volontaire de l'artiste, le temps que la justice effectue son travail, était fortement souhaitable et constituerait un geste de respect à l'égard des plaignantes et des nombreuses personnes concernées par ces questions de violences sexuelles.

Cette situation soulève plus largement la question de la responsabilité des opérateurs culturels lorsqu'un artiste programmé se retrouve au cœur d'une controverse majeure. Sans remettre en cause le principe fondamental de la présomption d'innocence, beaucoup d'institutions culturelles sont aujourd'hui confrontées à des interrogations légitimes concernant les valeurs qu'elles souhaitent défendre et les conséquences de certaines programmations sur les publics.

Madame la Ministre-Présidente, comment analysez-vous le débat suscité par le maintien de concerts d'artistes faisant l'objet d'accusations graves, tout en respectant le principe de la présomption d'innocence? Quel regard portez-vous sur ce cas spécifique? La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose-t-elle de recommandations ou de lignes directrices destinées aux opérateurs culturels lorsqu'ils sont confrontés à ce type de situation? Enfin, considérez-vous que les institutions culturelles soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ont également une responsabilité particulière en matière d'exemplarité et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la question des violences sexistes et sexuelles est extrêmement importante pour moi. Le maintien de concerts d'artistes faisant l'objet d'accusations graves doit être abordé avec beaucoup de prudence.

Comme vous l'avez indiqué, la présomption d'innocence reste un principe fondamental de l'état de droit qui ne peut être remis en cause. Dans le même temps, il s'agit de reconnaître que ce type de situation déclenche des controverses de grande ampleur, parfois très vives, où se mêlent appels à la déprogrammation et attentes de la part d'une partie de la population. Cela nous amène à nous

interroger sur une forme de décalage entre le temps long de la justice et l'immédiateté médiatique qui a tendance à accentuer les tensions dans le cadre de ces affaires.

En l'état actuel du droit, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas du pouvoir d'interdire la programmation de tel ou tel artiste, même en cas de condamnation. Il existe néanmoins une exception: quand un juge a expressément prononcé une interdiction d'exercer. Concrètement, cela signifie qu'à défaut d'une telle interdiction, un artiste peut poursuivre ses activités s'il trouve des programmeurs disposés à l'accueillir.

Le débat sociétal que vous avez évoqué est réel et légitime. Le cas que vous mentionnez en est une illustration très visible. Il faut cependant le dire clairement: ce débat ne peut être tranché par une intervention directe de l'autorité publique sans porter atteinte à des principes essentiels. Permettre au pouvoir exécutif d'intervenir dans les programmations ouvrirait la porte – et je pèse mes mots – à un risque de censure. Cela mettrait à mal la liberté d'expression, de création artistique et de séparation des pouvoirs. Il s'agit donc de trouver un équilibre, parfois inconfortable, entre la défense de valeurs essentielles et le respect strict de l'état de droit.

Concernant le rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il n'existe actuellement pas de recommandations contraignantes portant sur la programmation artistique dans ce type de situation. Les opérateurs soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dérogent pas à la règle. Forest National ne fait pas partie de ces opérateurs. Il est toutefois légitime, en cas de condamnation, de poser et d'évaluer la question.

Aujourd'hui, les opérateurs culturels conservent leur autonomie de programmation qui est au cœur même de la liberté artistique. Dans les faits, ce sont les organisateurs qui prennent leurs responsabilités en tenant compte de l'émotion du public, du contexte sociétal et des questions éthiques que cela soulève, mais aussi de leurs engagements vis-à-vis du pouvoir subsidiant, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'interculturalité, telles qu'inscrites dans le décret du 20 juillet 2022 modifiant le décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»).

Le seul levier indirect existe au niveau local. Les bourgmestres peuvent intervenir, mais uniquement en cas de risque concret pour l'ordre public. Là aussi, c'est très encadré et on ne peut pas se fonder uniquement sur des accusations, aussi graves soient-elles.

Enfin, je souhaite insister sur un point important. Au-delà de ces limites juridiques, les institutions culturelles ont une responsabilité réelle en matière

d'exemplarité, et notamment dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elles prennent, en outre, de plus en plus concrètement cette responsabilité.

Le secteur s'est déjà doté d'outils. La Fédération des employeurs des arts de la scène (FEAS) a adopté une charte pour prévenir les comportements inappropriés. Des initiatives comme «Elles font des films» ou «Elles font des spectacles» proposent des guides, des formations et des dispositifs d'accompagnement.

Par ailleurs, au premier semestre 2026, l'Administration générale de la culture (AGC) a financé et organisé en partenariat avec Scivias et la FEAS des formations dispensées par des expertes de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Ces formations ont permis d'outiller de manière très concrète les employeurs et travailleurs du secteur face au sexisme, au harcèlement et aux violences sexistes et sexuelles. Autrement dit, sans intervenir dans la programmation, nous agissons en renforçant la prévention, la sensibilisation et la capacité d'action du secteur.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous remercie pour vos éléments de réponse qui sont très complets. Vous avez raison de dire qu'il s'agit d'un sujet très délicat et que la présomption d'innocence doit être respectée, même si, en l'occurrence, il y a une large dénonciation et que de nombreuses femmes se sont exprimées. Nous pouvons dès lors accorder une attention sérieuse à leur parole.

Je partage aussi votre analyse sur le fait qu'il serait inopportun qu'un ministre de la Culture interdise à un lieu culturel, qui dépend de ses subventions, de programmer tel ou tel artiste. Même si j'ai confiance en vous, un tel pouvoir pourrait, en d'autres mains, conduire à des dérives dans le choix des programmations.

Vous avez aussi raison par rapport au pouvoir des bourgmestres. Celui-ci est toutefois limité. En effet, l'atteinte à l'ordre public n'est pas toujours reconnue comme telle, et le Conseil d'État annule souvent les arrêtés de ce genre parce qu'il estime que le risque n'est pas suffisamment établi.

Je suis ravie de la charte, ou en tout cas du travail mené par la FEAS, qui permet aux opérateurs culturels de disposer d'outils. C'est important.

Enfin, je voudrais partager un exemple qui me pousse à faire confiance aux lieux culturels: dernièrement, un chanteur – membre d'un groupe – a vu ses demandes de programmation dans une série de salles refusées après avoir tenu des propos racistes sur internet. Il est heureux que les directeurs ou les directrices de lieux culturels empêchent les personnalités de ce type de s'exprimer sur leur scène. Cela est tout à fait sain de refuser de donner une tribune à un fasciste ou à un raciste.

1.6 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Collections de Médiathèque Nouvelle»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, je suis déjà intervenue à de nombreuses reprises pour vous dire que vos décisions concernant Médiathèque Nouvelle, tant en termes d’emplois que de collections, étaient inadmissibles. Votre décision brutale d’organiser la fin des activités de Médiathèque Nouvelle, annoncée mi-octobre 2025, n’a été justifiée que par la seule volonté de faire des économies.

Les importantes collections qui appartenaient à l’ASBL sont en train ou ont déjà été transférées vers d’autres opérateurs. Lors de la réunion du 14 avril 2026 de notre commission, vous avez notamment indiqué que, depuis le mois de mars, les provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg, ainsi que les bibliothèques organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, géraient la collection empruntable, alors qu’une autre partie de la collection devait rejoindre la province de Hainaut une fois que les modalités liées aux ressources humaines seraient réglées.

Vous avez également évoqué le fait qu’une solution était toujours à l’étude concernant la gestion et l’animation de la collection et les équivalents temps plein (ETP) se rapportant à ces missions.

Pouvez-vous faire un point complet sur la répartition des collections de Médiathèque Nouvelle? Quels types de médias ont été envoyés à quel endroit? Combien de médias ont été confiés à chaque opérateur accueillant? Une solution a-t-elle été trouvée et validée concernant la gestion et l’animation de la collection? Si oui, en quoi consiste-t-elle?

Pouvez-vous détailler les ressources humaines et financières mises à la disposition de chaque opérateur accueillant afin de gérer et d’animer ces collections? Un arrangement a-t-il été trouvé afin de permettre aux travailleurs de Médiathèque Nouvelle, s’ils le souhaitent, d’être engagés par les opérateurs accueillants afin de les faire profiter de leur expérience inestimable?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, depuis le 12 mai 2026, date à laquelle j’ai pris le temps, en commission, d’expliquer où les collections de la Médiathèque Nouvelle étaient conservées, elles n’ont pas bougé. La collection précieuse, à savoir près de 120 000 disques, est toujours à la *Koninklijke Bibliotheek* – Bibliothèque royale (KBR). Une partie des collections susceptibles d’être empruntées est quant à elle toujours confiée aux opérateurs d’appui, alors que l’autre partie est conservée au sein des locaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L’opérateur d’appui de Namur détient 3 070 documents relevant des médias littéraires et des musiques de film, celui de Luxembourg en compte 20 744 relevant de la musique afro-américaine et du jazz, celui de Liège détient les 6 388 médias relatifs aux jeux vidéo et celui du Hainaut totalise 69 760 pièces relatives aux domaines du cinéma documentaire, de la musique classique, de la chanson

française, du rock, de l'humour et du jeune public. Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles a accueilli 79 903 pièces de cinéma de fiction.

Concernant l'animation, il est vrai que des pistes sont toujours à l'analyse, comme je le répète depuis plusieurs semaines. Concrètement, des discussions ont lieu en ce moment même entre les opérateurs d'appui et l'administration afin de trouver une solution qui convienne à chacun. Ces discussions devraient aboutir à la fin de l'été. Comme déjà évoqué, l'idée est de disposer de six ETP qui seront répartis au sein des opérateurs d'appui, selon le volume de documents accueilli par chacun. Afin de ne mettre aucune pression sur les opérateurs qui sont en train de discuter des modalités précises, je ne vous donnerai pas plus de détails à ce stade.

Chaque ancien travailleur de Médiathèque Nouvelle aura la possibilité de faire acte de candidature pour ces nouveaux postes. Ces candidatures seront examinées dans les mêmes conditions que celles de tout autre candidat disposant d'une expérience équivalente, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures de recrutement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, nous avons du mal à voir où vous allez, si ce n'est vers la destruction pure et simple de toutes ces collections que vous avez éparpillées.

Une cinquantaine de travailleurs s'occupaient de faire vivre les collections de Médiathèque Nouvelle. Aujourd'hui, vous parlez de six ETP. Je ne vois pas comment il sera possible d'effectuer un travail cohérent.

Le pire est le mépris dont vous faites preuve vis-à-vis de ces travailleurs. Vous auriez pu faire en sorte qu'au moins six d'entre eux ne perdent pas leur emploi, mais vous ne l'avez pas fait. Vous ouvrez les candidatures à tout le monde, alors que 50 travailleurs ayant une expérience inestimable restent sur le carreau. Ils connaissent pourtant ces collections mieux que personne.

Votre projet ne tient pas la route. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas obtenu plus d'informations sur les montants qui seront débloqués pour faire vivre les collections. Plus on avance et plus on comprend que votre volonté est vraiment de tirer un trait sur Médiathèque Nouvelle, ses travailleurs et ses collections.

1.7 Question de Mme Geneviève Lazon, intitulée «Rapport biennal de l'Observatoire des politiques culturelles (OPC)»

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Madame la Ministre-Présidente, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) a récemment publié son rapport biennal. Ce rapport dresse le bilan de ses activités pour 2024-2025 et présente ses perspectives de travail pour 2026-2027. Il illustre le rôle important de l'OPC dans la production de connaissances utiles à l'élaboration des politiques culturelles. Parmi ses récents travaux, j'ai notamment relevé ceux consacrés à l'emploi culturel, aux impacts de l'intelligence artificielle (IA) sur le secteur culturel, à la

découvrabilité des contenus culturels en ligne ou aux politiques culturelles locales.

Les perspectives pour les deux prochaines années prolongent plusieurs de ces réflexions tout en ouvrant de nouvelles pistes de recherche, notamment sur le poids économique du secteur culturel, les parcours professionnels des artistes, la liberté de création ou encore les liens entre la culture et la santé.

Parmi les travaux de l'OPC au cours de 2024-2025, quels sont ceux qui retiennent plus particulièrement votre attention? En quoi ces analyses peuvent-elles utilement nourrir la réflexion et l'action du gouvernement dans les prochaines années? Parmi les recherches annoncées pour la période 2026-2027, lesquelles vous semblent les plus stratégiques au regard des priorités de votre feuille de route? Quelles attentes formulez-vous à l'égard de ces futurs travaux?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Parmi les travaux de l'OPC de 2024-2025, plusieurs retiennent notre attention, tant par leur portée analytique que par leur contribution directe à l'action publique. Le cadastre de l'emploi culturel, dont nous avons déjà parlé, est une avancée majeure. Pour la première fois, nous disposons d'une photographie objectivée, précise et rigoureuse des réalités socioéconomiques du secteur. Cet outil met en évidence des fragilités structurelles – éclatement de statuts, faiblesse des rémunérations – et nous permet d'ancrer nos politiques dans des données solides et non plus uniquement sur des perceptions.

Les analyses consacrées à l'IA et à la transformation numérique mettent en lumière des mutations profondes qui impactent directement la création, la diffusion et la rémunération des artistes. Ces travaux nourrissent très concrètement notre réflexion sur la découvrabilité des œuvres, la régulation des plateformes et la place de la création francophone dans l'environnement numérique, notamment en matière de soutien à la diffusion et d'adaptation de nos politiques publiques à l'ère du numérique. Il s'agit de deux priorités explicitement inscrites dans la Déclaration de politique communautaire (DPC).

L'évaluation du décret du 25 avril 2019 relatif au secteur muséal en Communauté française retient notre attention. Ses conclusions nourrissent nos réflexions sur ce décret. Il en est de même pour l'étude sur la philanthropie, le mécénat et la plateforme de financement culturel participatif, qui représente une base de réflexion solide en adéquation avec notre DPC.

Ces travaux ont un point commun: ils nous permettent de passer d'une politique souvent réactive à une politique plus prospectrice fondée sur les preuves ou tout du moins sur l'évaluation, en s'appuyant sur des connaissances robustes, pluridisciplinaires et étroitement connectées aux réalités du terrain.

Plusieurs chantiers me paraissent particulièrement stratégiques pour 2026-2027. L'analyse du poids économique du secteur culturel me semble fondamentale. Dans le prolongement des travaux relatifs à l'emploi, elle permettra de mieux appréhender la contribution globale de la culture à l'économie et donc de renforcer sa légitimité dans les arbitrages budgétaires et les politiques publiques.

L'enquête sur les parcours professionnels des artistes, en lien direct avec notre volonté prioritaire de soutenir la création et d'améliorer leurs conditions de travail, est tout aussi centrale. En documentant les trajectoires, les conditions de travail, les revenus, ainsi que les logiques de reconversion, elle nous permettra d'adapter plus finement nos dispositifs de soutien.

Je retiens également l'importance de l'enquête sur les pratiques culturelles. Elle permettra de mieux comprendre l'évolution des publics, notamment sous l'effet du numérique et de l'IA, d'identifier les tendances en matière de participation et de renforcer l'accès à la culture. Elle s'inscrit pleinement dans notre volonté de développer des politiques culturelles centrées sur les publics.

Enfin, le lien entre la culture et la santé est un véritable enjeu. C'est un véritable levier et l'étude sur les prescriptions culturelles médicales retiendra évidemment mon plus grand intérêt. En effet, ces dispositifs de prescriptions culturelles ouvrent un champ d'action concret en faisant de la culture un levier reconnu de bien-être, de santé et de cohésion sociale.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre-Présidente, pour votre réponse et pour le travail mené par l'OPC, dont chacun reconnaît la qualité et l'utilité pour éclairer les politiques culturelles. Comme vous l'avez dit, nous y retrouvons des informations importantes de nos politiques, plus que dans des impressions. Il est important de dépasser les impressions et de répondre aux attentes des citoyens.

Vous avez souligné l'importance de l'emploi dans le secteur culturel. Vous avez également évoqué l'impact du numérique sur l'usage culturel, c'est un grand chantier que nous devons mener. Nous abordons souvent la question du numérique, et particulièrement l'IA. Si le numérique peut permettre une ouverture culturelle importante, il comporte également des pièges et des dangers.

Comme vous l'avez dit – et cela me semble très important – la culture n'est pas uniquement l'ouverture des connaissances sur le monde, le développement humain, l'émancipation, c'est aussi un élément essentiel à la cohésion sociale. La culture a donc un impact positif sur la santé. M. Gardier a évoqué tout à l'heure l'effet bénéfique de la lecture publique sur le bien-être et je vous invite à aller dans ce sens.

1.8 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Rémunération des artistes et conditions de travail dans le secteur culturel»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, je vous ai interrogée le 17 mars 2026 sur la rémunération des artistes et les conditions de travail dans le secteur culturel. Vous m’avez répondu que «la juste rémunération des artistes doit donc être envisagée en activant plusieurs leviers: l’évolution des dispositifs de soutien, la diffusion de bonnes pratiques, l’amélioration de la connaissance du secteur et le dialogue ouvert avec les autres niveaux de pouvoir. C’est un travail quotidien qui ne se résume pas à un calendrier ponctuel, mais qui constitue une véritable lame de fond dans l’évolution de nos politiques culturelles».

Quelques mois plus tard, je souhaite revenir vers vous concernant cette question, car, dans le secteur, peu d’intervenants sentent les effets bénéfiques de cette «lame de fond» depuis le début de la législature. Les artistes et les travailleurs culturels sont au contraire en attente de politiques fortes pour remédier à la faiblesse des rémunérations, d’ailleurs pointée par le cadastre dont nous avons débattu dans cette commission.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous pris une décision quant à la demande de continuer à mener, à intervalle régulier, un cadastre des rémunérations et des conditions de travail dans le secteur culturel? Puisque ce chantier ne doit pas se résumer à un calendrier ponctuel, pourriez-vous nous préciser vos lignes directrices et les avancées concrètes attendues d’ici la fin de la législature? Est-ce que vous avez pu plancher sur quelques priorités dans les mesures politiques à mettre en œuvre pour permettre de telles avancées dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Comptez-vous poursuivre les contacts avec les plateformes de streaming pour défendre le principe d’une plus grande visibilité et d’une meilleure rémunération des artistes en Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l’Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, l’amélioration des conditions de travail et de rémunération dans le secteur culturel repose avant tout sur une connaissance fine et objectivée des réalités du terrain. À cet égard, je tiens à souligner que l’Observatoire des politiques culturelles (OPC) poursuit activement ses travaux relatifs à l’emploi et la rémunération dans le secteur et a franchi une étape importante avec l’actualisation des statistiques d’emploi. Ces statistiques couvrent désormais la période 2019-2023 et sont accessibles dans un format interactif. Grâce à cette avancée concrète et structurante, chacun – décideur public, acteur du secteur ou encore chercheur – peut visualiser et exploiter les données de manière beaucoup plus fine. Il est désormais possible de croiser des indicateurs essentiels comme les effectifs de travailleurs, le volume d’emploi en équivalents temps plein (ETP) ou encore les salaires moyens avec des variables comme le domaine culturel, l’année, le sexe ou l’âge.

Ces avancées ne sont pas anecdotiques, elles constituent un levier fondamental: pour orienter nos politiques de manière plus juste, il est primordial que nous

poursuivions le *monitoring*. En effet, il s'agit d'un socle indispensable afin de guider, d'évaluer et d'ajuster nos politiques de soutien au secteur culturel.

Dans cette perspective, notre démarche s'inscrit dans une dynamique continue fondée sur des lignes directrices claires: renforcer la connaissance du secteur, intégrer progressivement l'exigence de juste rémunération dans les dispositifs de soutien, encourager les bonnes pratiques et maintenir un dialogue étroit avec les acteurs. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cela pourrait notamment se traduire par un renforcement des exigences relatives à la rémunération équitable dans les mécanismes de soutien et par une réflexion autour du droit de monstration.

Les premiers effets de ces orientations sont perceptibles. Le refinancement intervenu en 2024 dans les arts de la scène, où la juste rémunération constitue un objectif décréto central, semble avoir été prioritairement mobilisé pour couvrir les frais de fonctionnement, et notamment pour améliorer la rétribution de la part artistique. Dans certains secteurs comme le théâtre jeune public, les marges dégagées ont contribué à absorber les hausses de coût, notamment par le biais du prix de cession, ce qui laisse penser à un impact direct sur la rémunération des artistes. Un constat similaire peut être posé dans le secteur des arts visuels. L'accent important mis sur la juste rémunération des artistes plasticiens, notamment à travers l'instauration de grilles barémiques, s'est inscrit dans un contexte budgétaire global constant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il en a résulté de manière mécanique que ce renforcement s'est opéré au détriment d'autres priorités, certes, parmi lesquelles le développement de la diffusion ou le soutien à la création.

En ce qui concerne votre question au sujet des plateformes de *streaming*, le gouvernement agit également pour renforcer la compétitivité des artistes en soutenant l'ensemble de la chaîne musicale. Cela passe notamment par le soutien aux structures professionnelles qui emploient et rémunèrent équitablement les artistes, conformément au décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène (décret «Arts de la scène»). Les dispositifs d'aide à la création et à la diffusion tels qu'«Art et Vie» contribuent à renforcer la qualité et la professionnalisation des projets, conditions essentielles pour améliorer les conditions de rémunération et l'accès aux programmations.

Enfin, l'accès aux marchés internationaux constitue un levier central. Le travail mené par Wallonie-Bruxelles Musiques (WBM) permet aussi de structurer la présence des artistes à l'étranger en développant des partenariats sur des marchés stratégiques et en offrant un accompagnement adapté. Cette expertise est appelée à être renforcée dans le cadre du projet d'agence unique qui vise à mieux coordonner les outils existants et à amplifier le rayonnement international de notre écosystème culturel. L'avenir de WBM dans ce dispositif fait par ailleurs l'objet d'une évaluation externe.

Mme Fadila Laanan (PS). – Je consulterai l’analyse de l’Observatoire des politiques culturelles (OPC) et je proposerai éventuellement d’organiser une audition au sein de notre commission. En effet, il serait intéressant d’actualiser les chiffres.

1.9 Question de Mme Fadila Laanan, intitulée «Taux de contribution des plateformes de streaming musical?»

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, en mars 2025, vous avez annoncé à notre commission vos priorités en matière de régulation du *streaming* musical en Belgique: transparence des algorithmes, identification facilitée des auteurs et accès équitable à la visibilité offerte par les plateformes de *streaming*. Vous avez également précisé que ces défis nécessitaient une régulation adaptée et que la Commission européenne avait un rôle crucial à jouer.

Par ailleurs, vous avez indiqué vouloir convoquer un groupe de travail mixte, qui regrouperait les administrations et des experts des secteurs musicaux francophones et flamands, pour analyser les pistes de régulation envisageables. Vous vous êtes aussi engagée à veiller à inscrire un point spécifique sur la découvrabilité des œuvres musicales issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l’ordre du jour d’une conférence interministérielle (CIM).

Enfin, conformément à la Déclaration de politique communautaire (DPC), vous avez affirmé avoir l’intention de plaider au niveau européen pour que les plateformes de *streaming* soient contraintes de contribuer à la production locale.

Il y a quelques semaines, lors de nos débats sur le décret-programme 2, vous avez à nouveau affirmé que la contribution des plateformes de *streaming* musical se jouait au niveau européen. Pourtant, la France a annoncé une régulation sur son marché dès 2024, avec un faible taux de prélèvement basé sur le chiffre d’affaires réalisé par les plateformes en France. L’argent récolté permet de financer le Centre national de la musique (CNM). D’autres pays européens ont fait de même en imposant des contributions aux plateformes musicales.

Madame la Ministre-Présidente, quelle a été la suite donnée à vos propos de l’année dernière? Parmi les engagements avancés, lesquels ont été concrètement réalisés? Selon le Service général de l’audiovisuel et des médias (SGAM), quels sont les risques juridiques et stratégiques d’une éventuelle intégration des plateformes musicales dans le décret du 4 février 2021 relatif aux services de médias audiovisuels et aux services de partage de vidéos (nouveau décret «SMA»)?

Comment l’intégration réduirait-elle la marge de manœuvre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment pour la fixation de quotas et l’obligation d’un soutien à la création locale?

Ne vous serait-il pas possible de réaliser pour Spotify et les autres mastodontes de l’industrie musicale ce que le précédent gouvernement a réalisé pour Netflix et Disney+?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Madame la Députée, la question de la régulation des plateformes de *streaming* s'inscrit dans un contexte d'essor des technologies numériques. Cet essor bouleverse profondément l'écosystème musical. En effet, ces nouveaux canaux de diffusion ont profondément transformé nos habitudes culturelles et nos modes de consommation.

En captant une part croissante de notre attention, ces plateformes se trouvent désormais en concurrence directe avec des canaux plus traditionnels, tels que les radios et les magazines spécialisés, mais aussi les salles de spectacle lorsqu'il s'agit des modes de découvrabilité des artistes.

Or, si ces plateformes démocratisent la diffusion de contenus musicaux en permettant à un grand nombre d'artistes de mettre leurs œuvres en ligne, l'abondance de l'offre est telle qu'il est difficile pour un artiste d'y trouver son audience. En 2024, 1 % des artistes concentraient à eux seuls 90 % des écoutes globales, ce qui illustre une concentration extrêmement marquée de l'attention du public sur ces plateformes.

Alors que ces plateformes occupent une place croissante dans la mission de découvrabilité des œuvres, il est essentiel de réfléchir à la manière d'aider nos artistes belges à s'imposer. D'une part, parce qu'il est essentiel de les aider à réussir, et, d'autre part, parce qu'il convient de préserver la diversité culturelle dans le secteur musical.

Ce sont ces préoccupations qui orientent mes réflexions sur la régulation du *streaming* musical. La concertation engagée à la suite de la publication des avis d'initiative de la Chambre de concertation des musiques et du Conseil supérieur de la culture (CSC) a donné lieu à des discussions fructueuses entre mon cabinet et le secteur musical. Nous poursuivons la concertation et nous recherchons des solutions. À noter que des projets comme Dcouvr, développé avec la RTBF, proposent déjà des solutions concrètes en termes de découvrabilité.

Par ailleurs, l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) mène actuellement une recherche sur la découvrabilité afin de produire des données objectives. Un groupe de travail a également été créé au sein du CSC. Il se penche spécifiquement sur la diffusion et la visibilité des œuvres belges francophones. Ses conclusions sont attendues à l'automne. Je suis sûre que l'ensemble de ces travaux contribuera à l'élaboration de solutions.

Enfin, lors de notre récente mission au Canada, nous avons rencontré le ministre québécois de la Culture. Le Québec a adopté une réglementation spécifique, mais a aussi formé les opérateurs culturels afin d'accroître leur propre découvrabilité. Il conviendra aussi de s'inspirer de ce qui se fait de l'autre côté de l'Atlantique.

Mme Fadila Laanan (PS). – Madame la Ministre-Présidente, rien n’a donc encore été décidé au niveau politique. Vous n’avez pas inscrit ce point à l’ordre du jour de la CIM Culture.

Je suppose que vous avancez de votre côté, mais le problème affecte notre pays de manière globale. Vous devriez donc également vous concerter avec vos collègues néerlandophones et du gouvernement fédéral.

1.10 Question de M. Gaëtan Van Goidsenhoven, intitulée «Élection à la fonction de secrétaire général de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF)»

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Le 15 mai dernier, la période de dépôt des candidatures à la fonction de Secrétaire général de l’Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est arrivée à son terme. Quatre candidatures ont été officiellement enregistrées: celle de Louise Mushikiwabo – d’ailleurs actuelle Secrétaire générale de l’OIF – pour le Rwanda; celle de Juliana Amato Lumumba pour la République démocratique du Congo (RDC); celle de Coumba Bâ pour la Mauritanie et celle de Dacian Cioloş pour la Roumanie. L’élection se tiendra les 15 et 16 novembre prochains, à l’occasion du 20^e Sommet de la Francophonie, organisé au Cambodge.

Cette échéance revêt une importance particulière pour l’avenir de la Francophonie institutionnelle. Au-delà du choix d’une personnalité, les États membres seront amenés à se prononcer sur différentes visions du rôle que doit jouer l’OIF dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques croissantes, par les défis du numérique, par les problématiques liées à la jeunesse francophone et par la nécessité de renforcer l’influence de la langue française dans un environnement toujours plus concurrentiel.

Cette élection intervient également dans un contexte où le centre de gravité démographique de la Francophonie se situe de plus en plus sur le continent africain. Plusieurs candidatures mettent d’ailleurs en avant une volonté de renforcer le poids politique des États africains au sein de l’organisation. D’autres défendent davantage une logique de continuité ou encore une approche axée sur la modernisation des outils et du fonctionnement de l’OIF. Ces débats entraîneront inévitablement des conséquences sur les orientations futures de l’organisation.

La Fédération Wallonie-Bruxelles entretient une relation historique avec la Francophonie. Elle participe activement aux instances de l’OIF et contribue à ses travaux dans de nombreux domaines, notamment l’éducation, la culture, la jeunesse et la coopération. Dès lors, la position que défendront la Belgique et la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de cette élection revêt un intérêt particulier.

À cet égard, il convient de rappeler qu’il y a huit ans, lors de l’élection à la fonction de secrétaire général, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne s’était pas

exprimée en faveur d'une candidature particulière. Elle ne s'était d'ailleurs pas exprimée du tout, ce qui avait été perçu comme une absence de position claire. À quelques mois de l'élection, il paraît dès lors utile de connaître les intentions du gouvernement concernant cette nouvelle échéance.

Dans ce contexte, Madame la Ministre-Présidente, quelle est la position officielle de la Fédération Wallonie-Bruxelles quant à l'élection à la fonction de Secrétaire général de l'OIF? Un soutien à l'une des candidatures à la fonction de Secrétaire général de l'OIF a-t-il été arrêté? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous le communiquer? Dans le cas contraire, quel est le calendrier prévisionnel de la procédure menant à une éventuelle adoption d'une position officielle? Quels critères guident l'évaluation des différentes candidatures dans le cadre de cette procédure? Des contacts ou des consultations ont-ils déjà été engagés avec les différents candidats? Enfin, quelles priorités le gouvernement entend-il voir soutenues par le futur Secrétaire général de l'OIF? Merci pour les éclaircissements que vous pourrez nous donner.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, le 20^e Sommet de la Francophonie se tiendra bien les 15 et 16 novembre prochains à Phnom Penh, au Cambodge, et sera en effet électif. Les chefs d'État et de gouvernement francophones seront appelés à désigner le prochain ou la prochaine Secrétaire générale de l'OIF.

Nous pouvons nous réjouir que quatre candidatures aient été déposées dans ce cadre. Vous les avez citées, mais je vais les évoquer une nouvelle fois, par ordre alphabétique. La docteure Coumba Bâ est une candidate de Mauritanie, ministre-conseillère à la présidence de la République islamique de Mauritanie, et envoyée spéciale auprès de OIF. Elle a exercé plusieurs fonctions ministérielles. Dacian Cioloş est un candidat de Roumanie, ancien Premier ministre de Roumanie et ancien commissaire européen à l'Agriculture. Juliana Amato Lumumba est une candidate de la RDC, ancienne ministre de la Culture. Enfin, Louise Mushikiwabo est une candidate rwandaise, actuelle Secrétaire générale de l'OIF et ancienne ministre des Affaires étrangères.

Il m'est apparu indispensable de rencontrer l'ensemble des candidats. Certaines entrevues ont déjà eu lieu; d'autres sont programmées. Cette démarche constitue un changement notable par rapport au passé. Il s'agit de prendre le temps d'écouter la vision de chaque candidat et de mesurer l'adéquation de son projet avec nos priorités et celles de la Francophonie, à un moment de notre histoire où le multilatéralisme est plus que jamais indispensable.

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) se réunira prochainement pour procéder à l'audition des candidates et candidats, conformément aux règles en vigueur. Cela permettra à chaque État ou gouvernement membre de l'OIF de jauger les différentes candidatures au regard des objectifs qu'il estime devoir être

poursuivis par l'OIF. Considérant le nombre de candidats, leur qualité et le processus électif, vous comprendrez qu'il est très largement prématuré d'évoquer une position de soutien à ce stade. La désignation du ou de la secrétaire générale s'est, jusqu'au présent, déroulée naturellement, par consensus, lors des sommets électifs. Avec quatre candidatures, le processus prendra cette fois une dimension inédite.

Lors de cette élection du Secrétaire général de l'OIF, la Fédération Wallonie-Bruxelles portera une attention particulière aux priorités suivantes. Tout d'abord, il conviendra de veiller à la gouvernance rigoureuse de l'OIF, dont la gestion aura notamment pour but d'augmenter les moyens consacrés à la programmation et aux projets, ainsi qu'à réduire les frais de fonctionnement.

Ensuite, nous défendrons la langue française comme langue d'enseignement, d'éducation et de formation, comme langue des jeunes, mais également comme langue de production et de diffusion culturelle, comme carburant des industries culturelles et créatives. Nous protégerons aussi la diversité linguistique et culturelle qui découle de la promotion du français, à travers notamment notre participation à TV5MONDE, mais également au profit de nos industries culturelles et créatives. Par ailleurs, nous veillerons à la découvrabilité de nos productions sur les plateformes numériques comme garantie de cette diversité linguistique et culturelle.

Nous prendrons garde également à l'égalité entre les femmes et les hommes, et à la promotion des droits des femmes et des filles au sein de l'espace francophone. L'accès des femmes et des filles à l'éducation est une priorité essentielle pour le futur. Nous défendrons aussi le rôle politique de la Francophonie dans la prévention des crises, la médiation et la consolidation de la démocratie et de l'État de droit, avec une attention particulière portée à l'Afrique centrale et au Proche-Orient. Enfin, nous soutiendrons la langue française comme langue de la paix et de la liberté des journalistes.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Madame la Ministre-Présidente, merci d'avoir fait le point sur le processus au regard de nos propres responsabilités concernant l'élection du ou de la future Secrétaire général(e) de l'OIF. J'entends que des rencontres vont avoir lieu avec l'ensemble des candidats. Je ne pense pas que, par le passé, quatre candidats se sont affrontés. Forcément, cela nécessite un travail singulier.

Vous avez rappelé nos priorités eu égard à la sélection de l'un ou l'autre candidat et au futur mandat. S'il est donc prématuré d'exprimer un soutien envers quiconque à l'heure actuelle, je ne doute pas qu'il y aura une prise de position le moment venu. En effet, nous sommes l'un des plus gros contributeurs de l'OIF et rester au balcon n'est pas une bonne position à adopter.

(M. Gaëtan Van Goidsenhoven, vice-président, reprend la présidence)

1.11 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Aides à la promotion de l'emploi (APE) au sein du secteur socioculturel»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, lors de nos travaux de la fin du mois de mars, je vous ai interrogée sur l'état d'avancement de la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) en ce qui concerne le secteur socioculturel. L'abrogation du décret par le gouvernement wallon le 1^{er} janvier 2027 et le flou persistant autour de cette réforme a poussé différents acteurs du secteur non marchand à manifester devant le siège du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de votre réunion conjointe avec le gouvernement wallon ce jeudi 11 juin. Ils demandent notamment un cadre clair pour appréhender ces prochaines années, car, à six mois de la date butoir, le point serait à peine passé lors de cette séance conjointe.

Au 1^{er} janvier 2027, date de l'abrogation du décret, si des accords de coopération et des décrets sectoriels n'ont pas été adoptés – ou adaptés – en fonction des moyens revenant à la Fédération Wallonie-Bruxelles pour chacune de ses compétences, toutes les aides APE dont bénéficient nos opérateurs s'arrêteront sans transition.

Madame la Ministre-Présidente, où en est-on? Pouvez-vous nous décrire le contenu du projet d'accord de coopération passé à l'ordre du jour de votre séance du 11 juin? À côté du travail réalisé par le FOREM, vos services effectuent-ils également un travail afin de connaître la réalité de vos secteurs quant aux APE? Disposez-vous maintenant des chiffres exacts? Où en est le travail sur le cadastre des moyens APE? Pourriez-vous nous présenter les moyens alloués par la Région wallonne pour le secteur socioculturel et par opérateur? Pouvez-vous nous garantir que vos secteurs n'auront pas à subir de nouvelles économies dans le cadre de cette réforme? Si des économies sont effectuées par la Région wallonne, seront-elles compensées par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont les critères de répartition retenus par secteur et soumis au gouvernement? Avez-vous rencontré les secteurs afin qu'ils vous fassent part de leurs revendications? Vous aviez mentionné, en réponse à ma dernière question, une rencontre avec la Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (UNIPSO). Qu'en est-il ressorti?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – M. Dolimont, le ministre-président de la Région wallonne, et moi-même avons rencontré les représentants d'UNIPSO en marge de la réunion conjointe du 11 juin dernier de nos gouvernements. Nos échanges furent sans conteste constructifs et instructifs. Nous entendons leurs inquiétudes et revendications et tentons de les intégrer aux textes proposés tout en gardant à l'esprit la complexité juridique du dossier et la situation financière de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'accord de coopération était bien inscrit à l'ordre du jour de la réunion conjointe du 11 juin. Contrairement à ce que vous dites, l'accord n'est pas «à peine passé», mais est toujours en délibéré. En effet, certains points de l'accord nécessitent encore des ajustements et des éclaircissements de la part des deux entités. La réforme est complexe; nous le savons tous. Mon objectif a toujours été de protéger au maximum les secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la compétence des APE est toujours bien une compétence régionale.

Le travail portant sur le cadastre est toujours en cours. Nos cabinets se sont rencontrés vendredi dernier afin de passer en revue les réponses des opérateurs qui prêtaient parfois à confusion quant à leurs ministres de tutelle. Je serai en mesure de revenir vers vous avec des chiffres plus précis en fonction des compétences dès la validation du cadastre. Quant aux économies, la compétence des APE est régionale et je ne peux préjuger des potentielles décisions du gouvernement wallon, mais nous restons extrêmement vigilants.

En ce qui concerne mes compétences, le travail sur les critères d'octroi et de répartition, mené avec les secteurs, débutera en septembre prochain. J'ai annoncé la nouvelle à UNIPSO lors de notre entrevue. Mon cabinet se chargera ensuite d'inviter officiellement les différents secteurs.

J'entends votre préoccupation concernant la date du 1^{er} janvier 2027, mais je tiens à vous rappeler que le décret abrogatoire prévoit deux années de période transitoire. Rien ne s'arrêtera donc au 1^{er} janvier 2027. Cela nous laisse le temps nécessaire de construire un modèle fiable et réfléchi avec les opérateurs de terrain en fonction de leurs spécificités.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – On se rend compte que, dans ce dossier, nous ne sommes pas très avancés alors que la date du 1^{er} janvier 2027 se profile déjà à l'horizon. Madame la Ministre-Présidente, vous me dites qu'il existe deux années transitoires, mais pourquoi alors insister sur la date-butoir du 1^{er} janvier 2027? Un élément de votre réponse me perturbe en particulier, celui de dire que l'on va tenir compte des réalités budgétaires à la fois de la Région wallonne et de notre Fédération. *A priori*, lorsque l'on avait évoqué cette réforme spécifique des APE, il s'agissait, selon le ministre chargé de cette compétence, davantage d'un objectif de simplification que de réaliser des économies. J'espère que l'on demeurera sur cette ligne et que nos secteurs ne vont pas à nouveau souffrir de mesures prises par l'un ou l'autre niveau de pouvoir.

1.12 Question de M. Bruno Lefèbvre, intitulée «Manifestation du secteur non marchand»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, des milliers de manifestants se sont réunis à Namur le mardi 16 juin afin de dénoncer les politiques d'austérité menées par le gouvernement wallon et également par votre gouvernement. Parmi les manifestantes et manifestants se trouvaient des représentants du

secteur non marchand, dont de nombreux acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui veulent attirer l'attention sur l'accumulation de vos mesures budgétaires fragilisant des missions – selon eux – essentielles et sur l'impact concret de toutes ces mesures.

Avez-vous rencontré les représentants des travailleurs et des employeurs du secteur non marchand pour entendre leurs revendications en marge de cette manifestation? Où en est le dialogue entre votre gouvernement et les partenaires sociaux de ce secteur? Quelles réponses comptez-vous donner à leurs revendications? Des discussions en vue d'un accord non marchand ont-elles été entamées? Si oui, quels sont la méthode prévue et le calendrier envisagé?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Monsieur le Député, mon cabinet n'a reçu aucune demande de rencontre en marge de la manifestation qui s'est déroulée à Namur le mardi 16 juin dernier.

En revanche, comme je l'ai précisé en réponse à votre précédente question orale, nous avons rencontré, avec le ministre-président wallon, les représentants de la Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (UNIPSO), avant que se tienne la réunion conjointe des gouvernements. Le dialogue entre le cabinet et les partenaires sociaux est régulier. Mes collaborateurs reçoivent régulièrement la Confédération des employeurs du secteur sportif et socioculturel (CESSoC) et échangent fréquemment avec les différents secteurs. J'ai également personnellement rencontré, il y a deux semaines, le représentant de la CSC wallonne. Nos échanges ont été constructifs.

De potentiels nouveaux accords pour le secteur non marchand ne peuvent être envisagés qu'après l'évaluation de l'accord couvrant la période 2022-2025. Le cabinet est en contact avec les cabinets wallons, qui ont déjà lancé des travaux pour les évaluer. Je ne peux pas vous donner de calendrier précis à ce jour.

M. Bruno Lefèvre (PS). – Votre réponse ne me satisfait pas pleinement, Madame la Ministre-Présidente. Les derniers accords pour le secteur non marchand couvraient la période 2022-2025. Nous sommes en 2026. Il est donc grand temps de relancer les négociations et d'organiser des discussions qui répondent aux attentes de chacun, en particulier les acteurs du secteur non marchand.

(M. Bruno Lefèvre, président, reprend la présidence)

1.13 Question de Mme Amandine Pavet, intitulée «Mise en œuvre de la stratégie "Genre et droits des femmes"»

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, mon interpellation sera courte, car il s'agit d'une question écrite qui n'a pas eu de réponse. Lors de sa présentation de la stratégie «Genre et droits des femmes» 2026-2029, le ministre Coppieters a précisé qu'à la suite de l'approbation de la stratégie par le

gouvernement, des groupes de travail ont été chargés de traduire les objectifs en mesures politiques concrètes et opérationnelles sous la forme de fiches d'actions. Chaque ministre sera responsable de leur mise en œuvre pour ses propres compétences. M. Coppieters a également indiqué que ces fiches devront comprendre des éléments budgétaires et des indicateurs pour permettre le suivi et l'évaluation des mesures qui y sont détaillées.

Une ou plusieurs fiches d'actions vous ont-elles été envoyées? Pouvez-vous nous présenter les mesures qui y sont contenues et les budgets prévus pour les instaurer, ainsi que les indicateurs programmés pour suivre et évaluer leur mise en œuvre? Si ce n'est pas le cas, quand ces fiches seront-elles finalisées?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-françophones. – Madame la Députée, selon mes informations, il ne s'agit pas d'une question écrite sans réponse, mais bien d'une question orale du 9 juin 2026 qui a été reportée. La stratégie «Genre et droits des femmes», adoptée par les gouvernements de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles en février dernier, repose sur une gouvernance structurée autour de deux instances de coordination: le Groupe interdépartemental de coordination (GIC) pour la Wallonie et le Comité de pilotage pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces deux instances sont des espaces d'échanges réunissant les membres des cabinets et des administrations concernées. Elles ont pour mission d'assurer la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie.

Une réunion de lancement conjointe entre le GIC et le Comité de pilotage a eu lieu. L'objectif de cette réunion a été, entre autres, de préciser les modalités de finalisation des fiches actions destinées à traduire les objectifs stratégiques en mesures concrètes assorties d'indicateurs et, le cas échéant, d'éléments budgétaires. Il importe toutefois de souligner que la mise en œuvre de la stratégie a déjà débuté dans plusieurs champs de compétences sans attendre la finalisation formelle de toutes les fiches actions. En effet, nous ne partons pas d'une page blanche. Certaines actions s'inscrivant pleinement dans les axes objectifs stratégiques sont d'ores et déjà en cours ou ont récemment été adoptées.

À titre d'exemple, pour l'enseignement supérieur, le décret visant à lutter contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles et les discriminations dans l'enseignement supérieur a été adopté le 10 juin 2026. Ce décret est une action concrète répondant à un objectif stratégique relatif à la déconstruction des stéréotypes et à la promotion de l'égalité des genres. Ce texte prévoit, d'une part, des campagnes de sensibilisation destinées aux étudiants et aux étudiantes et, d'autre part, des formations à l'attention des membres du personnel.

De même, plusieurs mesures visant à encourager la participation des filles et des femmes dans les filières et les métiers STEAM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Arts et Mathématiques) sont déjà mises en œuvre ou renforcées par nos

politiques. Ces actions contribuent directement à l'atteinte des objectifs de la stratégie tout en s'inscrivant dans une dynamique de long terme. Ces fiches action constituent le socle du futur plan d'action et des outils centraux tant pour le pilotage de la stratégie que pour l'évaluation de l'atteinte de ses objectifs.

Les budgets nécessaires à la mise en œuvre des actions seront précisés dans les fiches action lorsqu'un financement spécifique est requis afin de permettre leur prise en compte dans les discussions budgétaires. Les indicateurs de suivi et d'évaluation, désormais intégrés au canevas des fiches, permettront de mesurer leur contribution aux objectifs de la stratégie «Genre et droits des femmes». Le travail se poursuit activement, en concertation étroite avec les administrations et en coordination avec tous les membres du gouvernement.

Mme Amandine Pavet (PTB). – Madame la Ministre-Présidente, votre réponse ne me permet pas d'y voir plus clair. Nous avons longuement parlé de ces fameuses fiches et j'aurais bien aimé savoir ce qu'elles contiendraient et vers quoi nous nous orientons. Vous n'avez pas évoqué l'aspect financier, nous le découvrirons sans doute lors des discussions budgétaires dans deux semaines.

Cela fait deux ans que votre gouvernement est en place. Dans la Déclaration politique communautaire, j'ai été choquée par le fait que tout l'aspect des droits des femmes y a été intégré dans le grand chapitre relatif à la famille. La lutte pour les droits des femmes a été reléguée au second plan, ce qui se vérifie encore aujourd'hui. Deux ans après les élections, vous n'avez aucune perspective claire. Vous nous avez donné l'exemple de l'action concernant les violences sexistes sur les campus, qui est insuffisante. Nous n'avons aucune vision claire sur les actions que vous allez entreprendre dans le peu de temps qui vous reste, alors que vous avez eu deux ans pour créer ces fiches action.

Nous restons donc sur notre faim. C'est d'autant plus grave parce qu'il reste beaucoup à faire en matière de droits des femmes. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de leviers d'action, encore faut-il des objectifs et des moyens ambitieux. Tout reste donc encore très flou. Lors de la dernière législature, le Plan «Droits des femmes» a été adopté, et nous avons pu l'évaluer d'année en année. Malheureusement, certains de ses objectifs n'ont pas été atteints, mais ils étaient présents et nous avons pu suivre leur évolution. Aujourd'hui, nous n'avons aucune vue sur votre plan d'action ni sur celui du ministre Coppieters.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de Mme Caroline Desalle, intitulée «Place des femmes dans les activités folkloriques», de Mme Isabella Greco, intitulées «Impact de la réduction des budgets consacrés à la gratuité sur le prix

des sorties culturelles scolaires», «État d'avancement de la modification du décret du 16 mai 2024 relatif au soutien à la diffusion des productions artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Projet de simplification et auto-évaluation des opérateurs en arts de la scène», sont retirées.

Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Jori Dupont, intitulée «Problématique de la transmission successorale des biens numériques», et de Mme Isabella Greco, intitulée «Risques de recul des droits sociaux – Rapport de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH)», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 11h40.*